

Épreuve d'admission 2023 | **Architecture d'intérieur**

ORGANISATION, CONTENU ET MODALITÉS PRATIQUES DE L'ÉPREUVE

Avoir rempli toutes les formalités administratives d'inscription est un préalable indispensable pour être autorisé à présenter l'épreuve d'admission.

La participation des candidats à l'ensemble des activités d'évaluation est obligatoire.

L'épreuve d'admission se prépare en amont.

DOSSIER – À FAIRE À DOMICILE ET À PRÉSENTER LE JOUR DE L'ÉPREUVE

Chaque étudiant réalise un dossier individuel, imprimé au format A4 (portrait ou paysage au choix), relié. La mise en page doit être soignée. Le dossier contient les éléments suivants :

A. Couverture : Nom + prénom + option choisie (architecture d'intérieur) + année 23-24

B. Lettre de motivation

Texte d'une page A4 maximum répondant aux questions suivantes :

- Quel est votre parcours avant d'arriver à Saint Luc ?
- Comment percevez-vous la profession d'architecte d'intérieur ?
- En quoi pensez-vous que les études d'architecture d'intérieur sont faites pour vous ?

C. Présentation d'un élément consulté

Une liste en annexe présente différents livres, sites internet, films, lieux etc. permettant de vous documenter avant les épreuves.

Dans le dossier : choisir un de ces éléments et rédiger un texte de +/- 10 lignes expliquant l'élément consulté/visionné/visité et ce que vous en avez pensé.

D. Photos de lieux

Choisir des photos de lieux qui vous parlent / vous semblent intéressants, avec au minimum :

- o 3 photos d'intérieurs d'habitation
- o 3 photos d'intérieurs de lieux commerciaux (magasins, cafés, restaurants, hôtels...)
- o 3 photos d'intérieurs de lieux culturels ou de culte (musées, salles de spectacle, centres culturels, églises...)
- o 3 photos d'extérieur (type de bâtiment au choix)

Pour chaque catégorie, une des photos au minimum doit avoir été prise par vous. Les autres photos peuvent provenir d'internet, de magazines, de livres, etc.

Chaque photo est présentée sur une page A4 avec, en-dessous :

- Le type de lieu (liste ci-dessus)
- Le nom du lieu
- Son adresse (au minimum la ville et le pays)
- Le nom de l'architecte ou architecte d'intérieur si vous le connaissez
- Une ou deux phrases expliquant pourquoi vous avez choisi ce lieu

E. Portrait d'un.e architecte ou architecte d'intérieur

Texte d'une page A4 maximum présentant un.e architecte ou architecte d'intérieur et indiquant :

- o Nom, prénom de la personne choisie

- Son parcours professionnel en quelques lignes
- Minimum trois projets réalisés (nom du lieu, date et photos)
- Pourquoi vous avez choisi cette personne

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Le jour de l'épreuve d'admission, chaque étudiant est reçu en entretien individuel par un ou plusieurs enseignants. Le dossier réalisé sert de base à cet entretien. L'objectif est de percevoir la motivation du candidat, sa compréhension des enjeux de la formation choisie et l'adéquation entre celle-ci et ses attentes.

ATELIERS

En parallèle aux entretiens, différents ateliers obligatoires sont organisés le jour de l'examen d'entrée. Il ne s'agit pas d'épreuves de compétence mais de mises en situation en préparation aux études choisies.

Matériel nécessaire à apporter le jour de l'épreuve :

- Feuilles A4 blanches, 80g
- Crayons, marqueurs, etc.
- Ciseaux
- Colle
- Latte

DÉROULEMENT

Jour 1

- > **9H00 : ACCUEIL AU B9**
- > **ACCUEIL EN OPTION**
- > **ENTRETIEN ET ATELIERS**

L'épreuve d'admission en Architecture d'intérieur s'organise durant une seule journée (7 septembre 2023).